

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
FREIX ANGLARDS - Commune

Séance du vendredi 25 septembre 2026

Délibération N° DE_058_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 17/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Patrice FALIES.

Présents : Patrice FALIES, Pierre MAYENOBE, Morgane LAFON, Joël DE MARTINO, Cédric ARNAL, Jean-Pierre FAU, Céline KIESOW, Waila FIEVET, Charlotte MOISY, Jeffrey LAMOUREUX, Claudine PANIS

Représentés : Cédric Arnal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Morgane LAFON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DECISION MODIFICATIVE POUR REGULARISATION SUR BUDGET

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de régulariser certains de comptes :

Mr le Maire explique à son conseil municipal que suite à une erreur dans le budget primitif de 2026 il est nécessaire de régulariser et d'approvisionner le compte 2313 sous l'opération 148, afin d'enregistrer les dernières factures émises pour la construction de la salle des fêtes.

Une décision modificative doit être prise :

Dépenses d'investissement 2313 - opération 148 + 31 000 €

Dépenses d'investissement 2315 - opération 125 - 31 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter "pour" et décide que Mr le Maire sera chargé de l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Patrice FALIES
Président de séance

Morgane LAFON
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de réception de l'AR: 28/09/2026

015-211500723-DE_058_2026-DE
A G E D I

DE_058_2026